

Prof. Peter Tschudi, président du comité d'initiative «OUI à la médecine de famille»

«OUI à la médecine de famille» – le contre-projet n'a aucune chance



Le Conseil fédéral avait octroyé aux cantons, partis et associations un délai de trois mois, c.-à-d. jusqu'au 6 juillet 2011, pour livrer leur point de vue sur le contre-projet à l'initiative «OUI à la médecine de famille». Résultat: sous sa forme actuelle, le contreprojet n'est pas susceptible de réunir la majorité. Voici un bref aperçu des diverses prises de position (une analyse plus détaillée suivra).

Dans le communiqué aux médias du 6 avril 2011, publié à l'occasion du lancement de la procédure de consultation, le Conseil fédéral déclare que le contre-projet «vise à inscrire la médecine de famille dans un réseau coordonné et pluridisciplinaire de médecine de base». Il précise également que «la médecine de famille est un élément essentiel de la médecine de base» ayant pour objectif d'assurer des soins primaires de qualité, accessibles à l'ensemble de la population. Et il précise encore que le contre-projet reprend les points justifiés de l'initiative, notamment ceux qui consistent à revaloriser la médecine de famille.

Malgré ces nobles idéaux et ces bonnes intentions, le contre-projet du Conseil fédéral n'a de loin pas réussi à passer la rampe de la procédure de consultation tenue du 6 avril au 6 juillet 2011. Les 114 prises de position sur le contre-projet se répartissent en 84 NON (= 74%), 28 OUI (= 25%) et deux réponses indécises (voir encadré).

Critique relative au contenu: les initiants n'ont pas été compris

Les prises de position défavorables s'appuient majoritairement sur le fait que le contre-projet soutient non pas la médecine de famille mais l'ensemble des soins primaires, et qu'il poursuit l'objectif de placer ces derniers sous contrôle étatique. Le contre-projet dénote donc une incapacité à comprendre l'objectif essentiel des auteurs de l'initiative et n'en tient aucun compte. Ainsi contrevient-il clairement au principe de l'unité de matière. Le contre-projet doit être en rapport étroit avec l'initiative et proposer une véritable alternative. On reproche en outre au contre-projet de ne pas proposer de mesures concrètes pour prévenir le risque d'une pénurie de médecins, et de se fonder sur un concept de soins primaires différent de celui des auteurs de l'initiative.

Les cantons et les partis rejettent clairement le contre-projet

Sur les 24 gouvernements cantonaux qui ont pris position, seul celui du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures est favorable au contre-projet tout en émettant certaines réserves. Pour les cantons, le contre-projet ne permet pas de définir une nouvelle répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. En effet, le contre-projet touche l'ensemble des soins de base (qui, selon le rapport explicatif du 6 avril 2011, comprennent toute la palette des soins ambulatoires et hospitaliers), et sa mise en œuvre reviendrait à élargir les compétences de la Confédération, sans avoir défini préalablement le concept des soins primaires et les conditions régissant l'intervention de la Confédération, et sans tenir compte du principe de l'équivalence fiscale. En d'autres termes, l'adéquation entre la compétence de direction et la charge de financement ne serait pas assurée.

Les partis politiques représentés à l'assemblée fédérale s'opposent eux aussi en bloc au contre-projet. Sur 13 partis questionnés, 6 ont répondu – tous par un non. Le plus souvent, ils considèrent que le contre-projet reste trop général.

Ceux qui l'approuvent y rencontrent leur propre intérêt

On peut comprendre que certaines associations soient favorables au contre-projet lorsqu'il dessert leurs propres intérêts. Parmi elles, on trouve l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), les ergothérapeutes, physiothérapeutes (sous réserves) et psychologues, l'Association suisse des pharmaciens, l'Association suisse des droguistes, la Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé FSAS (sauf bien sûr l'Association suisse des assistantes médicales SVA). Le contre-projet est également soutenu par l'ensemble des hautes écoles spécialisées (à une exception près), les organisations de protection des consommateurs, Promotion santé suisse et H+ (sous réserves). Toutes ces organisations voient le contre-projet comme une mesure de soutien renforçant la position des professions paramédicales dans les soins primaires – en collaboration avec les médecins de famille.

La volonté d'apporter un appui aux médecins de famille rencontre également l'approbation de santésuisse. Il faudrait toutefois les intégrer au sein de modèles de managed care. C'est dans cet esprit que santésuisse soutient le contre-projet, tout en le trouvant encore trop régulateur.

Analyse succincte

Gardons-nous d'interpréter le net rejet du contre-projet du Conseil fédéral (dans une proportion de 3:1) comme une approbation de l'initiative. Le comité est conscient que bien des efforts seront encore nécessaires pour y arriver. Mais ces résultats représentent d'ores et déjà une victoire d'étape pour le comité d'initiative et Médecins de famille Suisse. Tout le monde reconnaît désormais que le soutien aux médecins de famille et aux pédiatres est nécessaire dans les plus brefs délais, et qu'il faut renforcer leur position au centre du système de soins primaires.

En première analyse, on se surprend à constater que les associations favorables au contre-projet agissent essentiellement dans leur propre intérêt.

Une analyse plus approfondie des résultats de la consultation fournira d'autres précisions sur les raisons et les motifs des opposants à l'initiative



Tableau synoptique des résultats de la procédure de consultation

	ont été questionnés	ont répondu	OUI au contre-projet	NON au contre-projet	divers
cantons	26	24	1	23	
partis	13	6	0	6	
organisations de médecins	73	34	15	18	1
organisations intercantionales	9	7	1	6	
associations faitières nationales		11	6	0	6
autres		37	11	25	1
total	132	114	28	84	2

Source: Prof. Peter Tschudi, Institut de médecine générale de l'Université de Bâle